

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00169

**SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT ET L'INNOVATION : PROGRAMME PITCHS
2023 DE L'ECOLE DE LA COMEDIE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 22 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 51
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCC,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. François DRIOL,

RECU EN PREFECTURE

Le 06 avril 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230329-D20230016910

Date de mise en ligne : 06 avril 2023

M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. David FARA,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD,
M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Michel GANDILHON, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023

SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT ET L'INNOVATION : PROGRAMME PITCHS 2023 DE L'ECOLE DE LA COMEDIE

L'École de La Comédie de Saint-Étienne est l'une des six écoles nationales supérieures d'art dramatique en France à être installée au cœur d'un théâtre de création : le Centre Dramatique National (CDN) de Saint-Etienne. Créée en 1982, elle est la plus ancienne située dans un CDN. Depuis 2008, elle est habilitée par le Ministère de la Culture et de la Communication à délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien (DNSPC).

L'Ecole de la Comédie a souhaité capitaliser sur sa nouvelle implantation au sein du quartier Manufacture pour se développer et créer des synergies. Depuis 2017, L'École de La Comédie de Saint-Étienne, en partenariat avec Saint-Etienne Métropole, accompagne de jeunes entrepreneurs stéphanois pour la réalisation du pitch de leurs projets.

A l'occasion de 2 sessions de formation par an (6 startups par session), les startups innovantes et les entrepreneurs hébergés dans les pépinières de la Métropole ont la possibilité de suivre un stage de 6 jours à La Comédie de Saint-Étienne au cours duquel ils rencontrent des intervenants qui les aident à améliorer et à développer leur capacité à pitcher. Ces sessions sont complétées par l'organisation, une fois par an, d'un concours de pitches qui permet de mettre en lumière le travail réalisé ainsi que les projets des jeunes entrepreneurs stéphanois.

Cette démarche permet d'impulser une dynamique de partage des compétences sur le territoire de la Métropole, en mettant au profit des entrepreneurs l'expertise d'une Ecole supérieure d'art dramatique et de développer l'offre de formation transversale au sein de l'Ecole de la Comédie.

Depuis 2017, l'Ecole a cherché à améliorer constamment la qualité de cette formation grâce aux bilans qualitatifs post-sessions réalisés avec les participants et les intervenants.

En 2022, l'Ecole de la Comédie a réalisé 2 sessions pitches en mars et octobre avec 11 entrepreneurs.

L'Ecole de la Comédie a également mis en place le 7 avril 2022, en partenariat avec le Fil, la soirée Pitch avec le concours du meilleur pitch de l'année 2021. Une vingtaine de participants aux sessions de formation Pitches étaient présents pour la projection de 14 vidéos réalisées en 2020 et 2021.

Les gagnants du concours de pitches sont :

- BUY 1 SHOT | plateforme de rencontre immobilière entre vendeurs et acheteurs sans agences,
- IMAAGO | plateforme permettant d'optimiser l'organisation d'un chantier pour le gros-œuvre,
- WAFFAPP | application communautaire qui permet de sécuriser les activités en nature en identifiant les principaux risques/ou points d'intérêt des sorties ceci grâce à l'entraide et la solidarité des autres utilisateurs (même principe que Waze).

En 2023, le même programme sera mis en place avec les deux sessions de «formations pitches» et la soirée «concours du meilleur pitch de l'année 2022» en partenariat avec le Fil.

Saint-Etienne Métropole est sollicitée par l'Ecole de la Comédie pour une subvention d'un montant de 60 000 €, pour l'année 2023, pour la mise en place du programme «Pitches».

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve et autorise l'attribution d'une subvention de 60 000 € à l'Ecole de la Comédie,**
- **approuve la convention afférente et autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à la signer,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2023 sur le compte INUM chapitre 65 – SUFLI.**

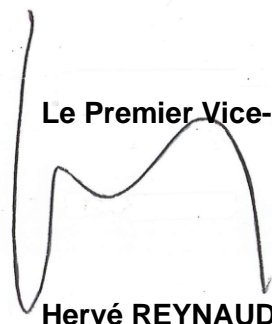
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD